

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
- Séance du 10 Décembre 2014 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Catherine DUCHEMIN,
Corinne DUTRIAUX, Séverine LEGER, Sophie LEROUX,
Céline PRIGENT.

MM. Thierry FRAU, Laurent MAROT , José THIEBAUT,
Jacques LEVASSEUR, Eric BRIESMALIEN, Bernard
HOUVVET.

ABSENTS EXCUSES : Mme Dominique DESCHAMPS, ayant
donné pouvoir à Mme Corinne DUTRIAUX, MM. Louis
ACONIN, ayant donné pouvoir à M. Thierry FRAU,
Philippe LANOIS, ayant donné pouvoir à M. Laurent
MAROT, M. Frédéric BRIESMALIEN.

ABSENT (S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Séverine LEGER.

1) Compte-rendu de la réunion du 29 Octobre 2014 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
de voter le compte-rendu de la précédente réunion.

2) Institution de la PVR dans plusieurs rues :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer la Participation pour Voirie et Réseaux dans les voies suivantes :

- Rue du Puits Berneux,
- Rue des Rouinettes,
- Ruelle des Roses,
- Chemin de voie de Divette (face au cimetière allemand).

Le montant par m² de terrain nouvellement desservi est fixé comme suit :

- Rue du Puits Berneux : 12 € du m²,
- Rue des Rouinettes : 11 € du m²,
- Ruelle des Roses : 15 € du m²,
- Chemin de voie de Divette : 15 € du m².

3) CINE RURAL 60 :

A la suite de la demande du Président de l'Association « CINE RURAL 60 », le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer :

- M. Louis ACONIN, administrateur titulaire,
- Mme Corinne DUTRIAUX, administrateur suppléant.

M. le Maire est autorisé à signer la convention avec l'Association.

4) Demande d'inscription du Bois des Loges au PDIPR :

Pour faire suite à la demande du Pays des sources, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'inscription du circuit du Bois des Loges au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. M. le Maire est autorisé à signer la convention avec la Communauté de communes pour l'entretien de la voie.

5) Marché plateaux ralentisseurs :

Le Conseil Municipal décide à de donner tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien cet appel d'offres, en lien avec l'ADTO, après l'étude des candidatures.

6) Acquisition d'un terrain :

Afin de faciliter et sécuriser les déplacements des habitants, notamment l'accès piéton à la zone artisanale, et en accord avec M. Claude TORREKENS , le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre sa voirie située entre la rue du Poil coq et celle du Château d'eau. La commune lui cèdera un terrain d'une superficie de 12a, à l'euro symbolique.

7) Demande de subvention liaison Mairie-rue de la Misacard :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de l'Etat pour la création d'une liaison entre la Mairie et la rue de la Misacard, pour faciliter le stationnement des usagers se rendant à l'école, à la pharmacie, ou aux autres commerces de proximité, ainsi que pour la mise aux normes des réseaux (eaux pluviales, tout à l'égout). Coût des travaux : 65 000 € HT.

8) Demande de subvention rampe handicapés Mairie :

Afin de permettre l'accès des personnes à mobilité réduite à la Mairie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser une rampe, ainsi que plusieurs aménagements facilitant l'accès au bâtiment. Une demande de subvention sera transmise au Conseil Général et à l'Etat pour sa réalisation pour cette mise aux normes. Coût : 150 000 € HT.

9) Déclassement RD 142 :

A la demande du Conseil Général, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour le déclassement d'une portion de 183 m de l'ancienne RD 142 et de transférer celle-ci sur la RD 142G, sur la voie communale dit « Chemin de la Tour Roland », pour une longueur de 185 m. M. le Maire est délégué pour la signature de toute pièce se rapportant à cette affaire.

10) Nomination de deux rues :

Afin de permettre l'identification de toutes les voies de la commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer les rues suivantes :

- Route de Candor (RD 76) : rue de la Marnière,
- Cavée menant au supermarché LECLERC : sente Jacques PLUCHE.

M. le Maire est délégué pour la transmission de cette décision aux Services du Cadastre et de la Poste.

11) Demande club gymnique :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention supplémentaire annuelle de 600 € au Club gymnique afin de permettre à l'Association de recruter un salarié pour la mise en place du matériel du parcours de motricité le Mercredi après-midi.

12) Acquisition de documents anciens sur Lassigny :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité d'acquiescer à l'acquisition d'une collectionneur 235 cartes postales françaises du début du siècle dernier sur Lassigny, ainsi que 63 cartes allemandes et des documents d'archives, pour un montant de 3 295 €.

Le 17 Décembre 2014

Le Maire,

Thierry FRAU